

## Aérodrome de Mende

### Plan des Servitudes Aéronautiques de dégagement

#### Conférence entre Services

#### Procès-verbal de clôture

#### Liminaire :

Par lettre en date du 15 mars 2023, conformément aux dispositions des articles L.6350-1, L.6351-1 et L.6351-2, du code des transports, au code de l'Aviation Civile et notamment les articles R.221-6, R.242-1, D.241-1 et suivants, D.242-1 et suivants, l'adjointe au Directeur de la DSAC Sud, en charge des affaires techniques, a soumis à l'instruction locale le projet de Plan des Servitudes Aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Mende.

La date limite de consultation des services a été fixée au 20 mai 2023 et n'a pas fait l'objet de report.

**40 services et collectivités ont été sollicités et ont reçu le courrier de consultation. Parmi eux :**

- 7 ont émis un avis favorable ou n'ont pas émis d'observations,
- 33 n'ont pas répondu, sur la base du « silence vaut accord ».

#### Conclusion :

Il est pris acte qu'aucune observation ou avis défavorable n'a été émis.

La procédure d'approbation peut donc être poursuivie sur la base du projet soumis aux services et collectivités.



**Annexe 1 au procès-verbal de clôture  
de la Conférence entre Services**

**Liste des services consultés**

**1. SERVICES ETAT – 12 services**

Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense (DCSID)  
Ministre de la Défense et des Anciens Combattants – DIRISI / CNGF – CIRISI  
Zone Aérienne de la Défense ZAD Sud  
État-Major Soutien Défense de Marseille  
DREAL Occitanie  
DDT de la Lozère  
DRAC  
UDAP de la Lozère  
ARS Occitanie  
SDIS de la Lozère  
DIR des routes du Massif Central  
Délégué Militaire Départemental

**2. COLLECTIVITES TERRITORIALES – 5 collectivités**

Conseil Régional d'Occitanie  
Conseil Départemental de la Lozère  
Communauté de Communes Cœur de Lozère  
Communauté de Communes Mont Lozère  
Communauté de Communes Randon Margeride

**3. COMMUNES – 9 communes**

Mairie de Badaroux  
Mairie de Balsièges  
Mairie de Brenoux  
Mairie de Chastel-Nouvel  
Mairie de Lanuejols  
Mairie de Mende  
Mairie de Saint Bauzille  
Mairie de Saint Etienne du Valdonnez  
Mairie de Sainte Hélène

**4. SERVICES – 1 service**

Météo France

**5. ETABLISSEMENT PUBLICS et SOCIETES – 11 entités**

CCI de la Lozère  
Chambre de l'Agriculture de la Lozère  
SNCF Réseau  
ONF – direction territoriale Midi-Méditerranée  
TDF  
GRT Gaz Rhône Méditerranée  
France Télécom – Orange UI Nord Pas de Calais  
Free  
Bouygues Telecom  
SFR  
RTE

**6. PROFESSIONS AERONAUTIQUES – 2 professions**

Aéroclub de la Lozère  
Association vélivole des Causses



**Annexe 2 au procès-verbal de clôture  
de la Conférence entre Services**

**Liste des réponses reçues**

**1. SERVICES ETAT**

Zone Aérienne de la Défense ZAD Sud  
EMSD Marseille  
DDT de la Lozère  
DRAC  
UDAP de la Lozère  
SDIS de la Lozère

**2. COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Conseil départemental de la Lozère

**3. COMMUNES**

Aucune réponse

**4. SERVICES**

Aucune réponse

**5. ETABLISSEMENT PUBLICS**

Aucune réponse

**6. PROFESSIONS AERONAUTIQUES**

Aucune réponse



**Annexe 3 au procès-verbal de clôture  
de la Conférence entre Services**

—

**Copie des avis reçus**



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction de la sécurité aérienne d'État  
Direction de la circulation aérienne militaire  
Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud  
Division circulation aérienne**

Salon, le 27 avril 2023  
N°250 003/ARM/DSAÉ/DIRCAM/  
SDRCAM SUD/CIRCAE/NP

Le colonel Jean-François Héry-Goisnard  
sous-directeur régional de la circulation aérienne militaire Sud

à

Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud  
Division régulation et développement durable  
Allée Saint-Exupéry  
31703 BLAGNAC

**OBJET** : projet de plan de servitudes aéronautiques.

**RÉFÉRENCE** : votre courrier du 15 mars 2023.

Monsieur le directeur,

Par courrier rappelé en référence et conformément à l'article D. 242-2 du code de l'aviation civile, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de plan de servitudes aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Mende-Brenoux (48).

En tant que président des comités interarmées de la circulation aérienne militaire Sud-Est et Sud-Ouest, et après consultation de l'Etat-major de la zone de défense territorialement compétent, en l'absence d'impact sur le domaine et les servitudes d'utilité publique du ministère des Armées, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce dossier n'appelle aucune observation de ma part dans le cadre strictement délimité de son instruction.

Je vous prie de croire, monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le colonel Jean-François Héry-Goisnard,  
Sous-directeur régional de la  
circulation aérienne militaire Sud 50.520



#### **LISTE DE DIFFUSION**

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud.

COPIE :

- EMZD Marseille ;
- Archives SDRCAM Sud.

## Stephane Gautron

---

**De:** GLORIAN Christophe <christophe.glorian@intradef.gouv.fr>  
**Envoyé:** mardi 16 mai 2023 10:43  
**À:** dsacsud-obstacle@aviation-civile.gouv.fr  
**Objet:** PSA Mende-Brenoux

Bonjour,

Par courrier du 15 mars 2023, vous interrogez le ministère des Armées concernant l'établissement du PSA sur l'aérodrome de Mende-Brenoux (48).

Après étude, le projet de PSA Mende-Brenoux n'impacte pas les activités du ministère des Armées.

Cordialement.

### ASC Christophe GLORIAN

Chargé d'études urbanisme / développement durable  
EMZD MRS / SCSOUT / J-INFRA / Section stationnement

Caserne Audéoud  
BP 40026 – 13568 Marseille cedex 02  
Tél : 04 91 01 52 99 / PNIA : 864 131 52 99  
[christophe.glorian@intradef.gouv.fr](mailto:christophe.glorian@intradef.gouv.fr)



État-major de défense de Marseille  
Sous-chefferie Soutien  
J-INFRA  
Section stationnement  
(plan-urbanisme-environnement)



ECOPS : site écologie opérationnelle de l'armée de Terre:  
<https://www.defense.gouv.fr/terre/ecops>



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**LA DIRECTRICE**

Mende, le

**17 MAI 2023**

à

Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud  
Division régulation et développement durable  
Allée Saint-Exupéry - BP 60100  
31703 BLAGNAC

**OBJET :** Aérodrome Mende-Brenoux – établissement d'un plan de servitudes aéronautiques  
conférence entre services

**REFER :** 23-324/DSAC-S/RDD/RA

**P.J. :**

Vous avez soumis à l'instruction locale le dossier des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Mende-Brenoux. Dans ce cadre, vous m'avez consultée par courrier daté du 15 mars 2023 dont les références sont rappelées en en-tête.

Le dossier n'appelle pas d'observation particulière de ma part. Comme vous le rappelez dans le dossier joint à la consultation, cette nouvelle servitude une fois approuvée nécessitera la mise à jour des annexes des différents plan locaux d'urbanisme concernés avec la prise d'un arrêté communal (Mende, Brenoux, Balsièges, Badaroux, Saint-Bauzile, Chastel-Nouvel, Lanuéjols).

Cette nouvelle servitude devra également être téléchargée sur le géoportail de l'urbanisme.

*Plo* La directrice,

Le directeur départemental adjoint  
des territoires

**Marc CHEVRIER**

PREF/DDT/BDEA/2023-190  
Affaire suivie par : Isabelle ROUYER-VANNIER  
4 avenue de la Gare  
48005 Mende CEDEX  
Tél. : 0466 49 41 31  
Mél. : isabelle.rouyer-vannier@lozere.gouv.fr  
Site internet : www.lozere.gouv.fr

## Stephane Gautron

---

**De:** GUILBEAU Denis <denis.guilbeau@culture.gouv.fr>  
**Envoyé:** lundi 27 mars 2023 08:54  
**À:** dsacsud-obstacle@aviation-civile.gouv.fr  
**Objet:** Aérodrome de Mende Brenoux - plan de servitudes aéronautiques

Bonjour,

Veuillez noter que le dossier cité en objet de ce mail n'appelle aucune observation ni prescription au titre de l'archéologie.

Bien cordialement,

Denis Guilbeau

Denis GUILBEAU  
Conservateur du patrimoine  
Service régional de l'archéologie  
04 67 02 32 72 — 06 31 50 55 65  
5, rue de la Salle-l'Évêque — CS 49020 — 34967 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 02 32 00  
[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

## Stephane Gautron

---

**De:** Claude Daunis <cdaunis@sdis48.fr>  
**Envoyé:** jeudi 30 mars 2023 11:42  
**À:** dsacsud-obstacle@aviation-civile.gouv.fr  
**Objet:** plan de servitudes aéronautiques LFNB

Madame la directrice adjointe,

Vous avez sollicité l'avis du SDIS de la Lozère sur le projet d'établissement d'un plan de servitudes aéronautiques pour l'aérodrome de Mende-Brenoux.

Il n'y a pas d'observations ou remarques pour le SDIS.

A titre d'information, nous avons été sollicité par le groupe artifex pour un projet d'installation de champs photovoltaïques aux abords de l'aérodrome et visiblement dans l'emprise de dégagement de la piste.

Je leur ai demandé de rentrer en contact avec la DGAC pour connaître vos prescriptions particulières.

A toutes fins utiles, voici leurs coordonnées:

M. Louis BAUD  
4 rue Jean le Rond d'Alembert  
81000 ALBI

Tel : 05 63 48 10 33  
mail : louis.baud@artifex-conseil.fr

Les parcelles concernées par leur projet sont les suivantes:

Mende - section 0E // 0006, 0008, 0009, 0015, 0126, 0230, 0233, 0237, 0240, 0241, 0242  
Brenoux - section AC // 0001, 0002, 0003, 0004, 0005, 0006, 0008, 0048, 0049, 0068, 0069  
Brenoux - section AD // 0001, 0083, 0085, 0090, 0092, 0093, 0095



**Ltn Claude DAUNIS**  
*Responsable départemental de La  
Prévention - Conseiller technique  
départemental*  
*Chef du service Prévention/Prévision*  
*SDIS Lozère - 3 rue des écoles - 48000*  
*MENDE*  
Tel : 04 66 65 68 19 - mail :  
cdaunis@sdis48.fr

## Stephane Gautron

---

**De:** DOMINIK Nathalie <nathalie.dominik@culture.gouv.fr>  
**Envoyé:** mardi 28 mars 2023 10:30  
**À:** dsacsud-obstacle@aviation-civile.gouv.fr  
**Objet:** Aérodrome de Mende Brenoux - plan de servitudes aéronautiques

Bonjour,

Objet : courrier 23-324/DSAC-S/RDD/RA

L'établissement de plan de servitudes aéronautiques n'appelle pas d'observations de notre part.

Cordialement.

Nathalie DOMINIK  
Assistante administrative

UDAP Lozère  
04.66.49.19.13

Direction Générale Adjointe des  
Infrastructures Départementales  
Direction des Routes  
Réf. : HH - N° **23-120**  
Dossier suivi par : Henri HERMET  
Service : Gestion de la Route

Direction Générale de l'Aviation Civile  
Division Régulation et Développement  
Durable  
Allée Saint Exupéry  
BP 60 100  
30703 BLAGNAC

Mende, le **18 AVR. 2023**

Objet : Aérodrome de Mende Brenoux – Plan de servitudes aéronautiques  
Vos réf. : 23-324/DSAC-S/RDD/RA

Messieurs,

Par courrier du 25 mars 2023, vous avez consulté le Département de La Lozère dans le cadre de l'instruction locale des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Mende-Brenoux.

En réponse, je vous informe que nous n'avons pas d'observations particulières sur le dossier présenté.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente du Conseil départemental,  
Sophie PANTEL



BOULEJUD				
D	E	RT	RCP	SD
CHRONO N° <b>23/131</b>				
Affecté par	<b>20 AVR. 2023</b>		0 affectation externe 1 affectation interne / copie	
AT	AMA	RT	RA	TA
	SUR	DD	RA	ME
	OPA	DD	RA	ME
	RDD	DD	RA	ME
Projet de réponse		OUI		

